

FÉDÉRATION DE BASKETBALL DU QUÉBEC



**Procédures d'organisation de cours techniques  
En basketball**

**Programme National de Certification  
des Entraîneurs**

**Saison 2011-2012**

Toute organisation ou association régionale peut tenir des cours techniques du PNCE conjointement avec la Fédération de basketball du Québec.

## Responsabilités de l'organisation locale

---

- 1) Informer la Fédération de basketball du Québec de l'intention de tenir un cours technique du PNCE et déterminer, conjointement avec la Fédération, la date à laquelle le cours serait tenu.
- 2) Faire parvenir la *Demande de cours technique* (voir document en annexe) dûment complétée aux bureaux de la Fédération **au moins quatre (4) semaines avant la tenue du cours**
- 3) Réserver la salle de classe et le gymnase nécessaires à la tenue du cours.
- 4) S'occuper de la publicité et de la promotion régionale du cours.
- 5) Un **minimum de 10 participants** est requis afin de tenir un cours PNCE de Niveau Introduction à la compétition ou de Niveau 2 technique en basketball.
- 6) Sept (7) jours ouvrables avant la tenue du cours, contacter la Fédération de basketball du Québec pour confirmer le nombre de participants afin d'assurer l'envoi du nombre exact de manuels techniques requis.
- 7) Récupérer les manuels techniques du PNCE à un endroit convenu avec l'organisation hôte auquel ils auront été expédiés par la Fédération de basketball du Québec, ou directement aux bureaux de la Fédération si le titulaire de cours n'a pas pris possession des manuels à la fédération.
- 8) Acquitter la facture expédiée par la Fédération de basketball du Québec à la suite de la tenue du cours (s'il y a lieu).

## Responsabilités de la Fédération de basketball du Québec

---

- 1) **Sélectionner le(s) Titulaire(s) de cours** et le(s) mettre en contact avec l'organisation locale.
- 2) S'occuper de la publicité et de la promotion provinciale du cours.
- 3) Préparer l'envoi du nombre requis de manuels techniques.
- 4) Facturer (s'il y a lieu) l'organisation locale en fonction des barèmes établis dans le présent document.

## Introduction a la compétition

---

### Coûts

- Le coût du cours Introduction à la compétition est de **187,98\$ taxes incluses par participant**. Ce montant sera recueilli par l'inscription des participants à la fédération avant la tenue du cours.
- À la suite de la tenue du cours, la Fédération de basketball du Québec adressera une facture à l'organisation locale pour le nombre de participants provenant de l'organisation locale ayant assisté au cours et qui n'auraient pas payé à l'avance (s'il y a lieu).

### Horaire

Le cours a une durée de 14 heures, dont 7 heures en classe et 7 heures en gymnase. Le cours peut être donné selon l'horaire suivant : Samedi et dimanche de jour.

### Ratio animateurs / participants

- 10 à 20 participants : 1 animateur
- Plus de 20 participants : 2 animateurs

### Ristourne

- Un montant de 10.00\$ par participant sera retourné à l'organisation locale.

## Niveau 2

---

### Coûts

- Le coût du cours technique de Niveau 2 est de **165.19\$ taxes incluses par participant**. Ce montant sera recueilli par l'inscription des participants à la fédération avant la tenue du cours.
- À la suite de la tenue du cours, la Fédération de basketball du Québec adressera une facture à l'organisation locale pour le nombre de participants provenant de l'organisation locale ayant assisté au cours et qui n'auraient pas payé à l'avance (s'il y a lieu).

### Horaire

Le cours technique de Niveau 2 a une durée de 14 heures, dont 5 heures en classe et 9 heures en gymnase. Le cours technique de Niveau 2 peut être donné selon deux horaires-types :

- a) vendredi soir, samedi de jour et dimanche de jour
- b) samedi de jour et dimanche de jour

### Ratio animateurs / participants

- 10 à 20 participants : 1 animateur
- Plus de 20 participants : 2 animateurs

### Ristourne

- Un montant de 10.00\$ par participant sera retourné à l'organisation locale.

## Frais couverts par la Fédération de basketball du Québec

La Fédération se porte responsable des frais suivants dans le cadre de l'organisation d'un cours de PNCE Introduction à la compétition ou niveau 2 :

- Honoraires du ou des Titulaire(s) de cours certifié par la Fédération de basketball du Québec et par le Programme National de Certification des Entraîneurs.
- Frais de repas du ou des Titulaire(s) de cours
- Frais de déplacement du ou des Titulaire(s) de cours – si nécessaire
- Frais d'hébergement du ou des Titulaire(s) de cours – si nécessaire  
En général, la Fédération s'occupe de la réservation de l'hébergement et du paiement de la facture.
- Coût d'achat des manuels techniques du PNCE

*Les frais sont remboursables selon un barème établi entre la Fédération de basketball du Québec et son Comité de certification, représentant des Titulaires de cours.*

## Frais couverts par l'organisation locale

L'organisation locale se porte responsable des frais suivants dans le cadre de l'organisation d'un cours de PNCE Introduction à la compétition ou niveau 2 :

- Le coût de transport par autobus des manuels techniques du PNCE, si applicable (payable sur réception des manuels au terminus d'autobus).
- La réservation du local de classe et du gymnase nécessaires à la tenue du cours technique, ainsi que le paiement de toute facture pouvant être associée à cette réservation.
- Dans des cas particuliers, la réservation de l'hébergement du ou des Titulaire(s) de cours et le paiement de la facture seront assumés préalablement par l'organisation locale, sur entente avec la Fédération. Puisque la Fédération s'engage à couvrir les frais d'hébergement du ou des Titulaire(s) de cours, celle-ci verra par la suite à rembourser les frais à l'organisation locale s'il y a lieu.
- Le déplacement du ou des Titulaire(s) de cours entre le site d'hébergement, le site de tenue du cours et le site d'arrivée-départ, si celui-ci ne possède pas un véhicule lui permettant d'assumer ses propres déplacements locaux.

## Spécifications

---

- Un montant de 50\$ peut être crédité à l'organisation locale pour tout manuel technique du PNCE Introduction à la Compétition.
- Un montant de 50\$ peut être facturé à l'organisation locale pour tout manuel technique du PNCE Introduction à la Compétition supplémentaire.
- Un montant de 42\$ peut être crédité à l'organisation locale pour tout manuel technique du PNCE Niveau 2 non requis.
- Un montant de 42\$ peut être facturé à l'organisation locale pour tout manuel technique du PNCE Niveau 2 supplémentaire.
- Il est fortement recommandé de procéder à une pré-inscription avant d'annoncer officiellement la date d'un cours technique. De la sorte, l'organisation locale évitera de déboursier des sommes inutiles dans la promotion d'un cours qui ne réunira pas le nombre minimal de participants.

Pour toute information complémentaire sur la tenue de cours techniques du PNCE en basketball, veuillez communiquer avec Pascal Jobin Coordonateur aux événements et à la formation des entraîneurs, à la Fédération de basketball du Québec.

**Révisé septembre 2011**